

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 5 Juillet 2022

CO 502 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Amande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : ..55
Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

Objet : Validation du dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027

Contexte

Suite à l'appel à candidatures LEADER diffusé le 11 février 2022 par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de la programmation des fonds de développement rural (FEADER) pour la période 2023-2027, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a décidé de préparer sa candidature, les instances de la Communauté de Communes ayant exprimé leur volonté de poursuivre la dynamique initiée depuis septembre 2006 par LEADER+ puis LEADER 2007-2013, puis LEADER 2014-2020 (2022).

Diagnostic

Un diagnostic a été réalisé grâce :

- Aux différents travaux qui ont permis la rédaction des différents dispositifs et contrats que portent la Communauté de Communes (PAT, CST, CLS, PCAET...),
- Au travail en collaboration avec l'ensemble des techniciens en charge de ces différentes politiques contractuelles et du Comité de Programmation de l'actuel programme LEADER
- A un moment de travail collectif (séminaire du 5 mai) pour une co-construction des fiches-actions avec élus, professionnels et associatifs.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 502 DE (SUITE)

Objet : Validation du dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027

A la lumière de celui-ci, la candidature pour le prochain programme LEADER (2023-2027) s'appuie sur une stratégie de développement local mettant les projets structurants particulièrement au cœur de celle-ci afin de renforcer le dynamisme, l'attractivité, interne et externe, et la qualité de vie du territoire, en s'inscrivant, profondément, dans une démarche résiliente et de sobriété, au service du développement durable afin de parfaire le 'bien-vivre' des habitants, usagers et visiteurs.

Stratégie de Développement Local LEADER – Territoire Cœur du Jura

Soucieux, d'une part de s'inscrire dans les enjeux du FEADER et, d'autre part, de prendre en compte les évolutions et besoins du territoire Cœur du Jura, les thématiques retenues pour cette candidature sont :

- L'accompagnement pour la transition écologique, énergétique et numérique (thématique obligatoire) avec 3 fiches-actions concernant :
 - o Réinvestir une politique bâtiminaire équilibrée et qualitative
 - o Accélérer la transition écologique et énergétique par les productions d'énergies renouvelables et la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité et leurs enjeux,
 - o Renforcer la sobriété écologique du territoire par l'alimentation et la mobilité

- Renforcer l'offre de services à la population avec 2 fiches-actions
 - o Renforcer les services auprès des familles (petite enfance-jeunesse, santé, services sociaux, habitat inclusif)
 - o Structurer l'évènementiel du territoire et impulser un évènementiel structurant qui les spécificités du territoire

- o Une fiche-action supplémentaire est portée : la **Coopération** avec une coopération avec le Pays Lédonien (coopération historique, autour de l'œnotourisme) et une coopération avec le territoire du Val d'Amour (autour de la mobilité notamment, territoire non-GAL).

- o Enfin, une fiche sur l'ingénierie du programme avec :
 - 0.5 ETP pour la coordination du programme
 - 0.5 ETP pour la gestion du programme
 - 1 ETP (obligatoire) pour l'animation du programme qui serait recruté pour la fin d'année.

Maquette financière

Nous ne serons informés du montant de l'enveloppe alloué à notre territoire qu'au 2nd semestre 2022, lors de la phase de sélection. Néanmoins, nous pouvons espérer entre 1,5M€ et 1,7M€.



Objet : Validation du dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027

Ainsi, nous pourrions néanmoins proposer une répartition comme suit :

ORIENTATION STRATÉGIQUE	FICHE-ACTION	FEADER	Total de la dépense publique (max)
T1. Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique du territoire	1. Réinvestir une politique bâtiminaire équilibrée et qualitative	315 000 €	393 000 €
	2. Accélérer la transition écologique et énergétique par une plus forte sensibilisation aux enjeux de l'environnement et de la biodiversité & un renfort des productions en énergies renouvelables	92 000 €	115 000 €
	3. Renforcer la sobriété écologique du territoire par l'alimentation et la mobilité.	230 000 €	330 000 €
T2. Améliorer l'attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens	4. Renforcer les services de proximité à destination des familles (enfance, offres de santé, services sociaux...) et améliorer leur mise en réseau	400 000 €	1 800 000 €
	5. Structurer l'évènementiel et impulser l'évènementiel structurant qui valorise les spécificités du territoire	135 000 €	170 000 €
Coopération : Enrichir et mutualiser ses expériences et savoir-faire par la coopération, au service du territoire (Pays Lédonien & Val d'Amour)		128 000 €	160 000 €
Animation et fonctionnement		400 000 €	500 000 €
TOTAL		1 700 000 €	3 468 000 €

La répartition a été effectuée par notre prestataire en charge de l'élaboration de la candidature LEADER du territoire, au regard du diagnostic effectué et des besoins identifiés.

Calendrier

Ce dossier sera déposé, au plus tard, le 29 juillet 2022 au Conseil Régional BFC.

2nd semestre 2022 : Audition (fin septembre) et sélection.

Phase de conventionnement : Début 2023

A noter que celui-ci pourra être amélioré dans sa mise en forme et complété, à la marge, si nécessaire, d'ici la date de dépôt du dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de candidature LEADER du territoire Cœur du Jura en réponse à l'appel à projets régional LEADER 2023-2027,

AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS, ou Monsieur le Vice-Président délégué :

- A déposer la candidature LEADER au Conseil Régional Bourgogne Franche Comté avant le 31 juillet 2022 ;
- A présenter la candidature Cœur du Jura dans le cadre de l'audition régionale ;
- A signer tous les documents nécessaires au dépôt de la candidature, puis à la signature de la convention, et enfin à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

Affiché le 7 juillet 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juillet 2022



